



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1161**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18 RUE CONSTANTIN (LOTS N° 3 ET 5).

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



04.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18 RUE CONSTANTIN (LOTS N° 3 ET 5). -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La « SEMEPA » a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession des lots de copropriété de l'immeuble situé au 18 rue Constantin.

Il est composé de 4 étages sur rez-de-chaussée et caves en sous-sol, à usage d'habitation pour les étages, et à usage commercial pour le rez-de-chaussée.

La SEMEPA a obtenu un permis de construire le 30 juillet 2010 sur l'immeuble, autorisant la réhabilitation en 6 logements dont un duplex au 3^{ème} et 4^{ème} étage sur rue, et le maintien du local commercial en rez-de-chaussée.

La commercialisation de l'immeuble a fait l'objet d'une large publicité :

- elle a ainsi été confiée à divers mandataires de la place d'Aix,
- un panneau a été apposé sur la façade de l'immeuble, et plusieurs visites des locaux ont ainsi été organisées.

L'immeuble a également fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier agréé.

La SEMEPA vend en l'état les lots à réhabiliter.

A titre de condition particulière de la vente les acquéreurs s'engagent à effectuer les travaux de réhabilitation prévus au permis de construire et ainsi à participer aux travaux de réhabilitation des parties communes au prorata des tantièmes de copropriété afférents aux lots après la mise en copropriété de l'immeuble. Les travaux d'aménagements intérieurs restent à la charge des acquéreurs.

Le lot 3 de l'immeuble en copropriété 18 rue Constantin (AC n°18) :

Le lot n°3 consiste en un logement de type 2 au 1er étage sur rue d'une surface CARREZ existant de 33,40 m².

L'acquéreur, outre le prix du foncier de 113 560,00 €, s'engage également à participer aux travaux de réhabilitation des parties communes de l'immeuble conformément au permis de construire pour un montant estimé à titre d'information à 28 500,00 €.

Ce lot est vendu libre d'occupation.

Le projet de l'acquéreur prévoit la réhabilitation totale des locaux.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 20 octobre 2010.

Adresse et Numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
18 rue Constantin Lot n°3	1 ^{er} étage	Logement T2 d'une surface Carrez de 33,40m²	Monsieur Thierry BECLIN et son épouse Madame Françoise DELAVAUD demeurant 33 Allée Muscat Lotissement Les Vignes à AIX EN PROVENCE (13090) Ou SCI à constituer dans laquelle ils demeurent associés majoritaires	113.560,00 € *

**Au prix de cession du foncier s'ajoutera la quote-part de travaux de parties communes afférente au lot n°3 et le montant des travaux de parties privatives selon les aménagements intérieurs qui seront décidés par l'acquéreur.*

Le lot 5 de l'immeuble en copropriété 18 rue Constantin (AC n°18) :

Le lot n°5 consiste en un logement de type 2 au 2^{ème} étage sur rue d'une surface CARREZ existant de 33,20 m2.

L'acquéreur, outre le prix du foncier de 115 138,00 €, s'engage également à participer aux travaux de réhabilitation des parties communes de l'immeuble conformément au permis de construire pour un montant estimé à titre d'information à 27 600,00 €.

Ce lot est vendu libre d'occupation.

Le projet de l'acquéreur prévoit la réhabilitation totale des locaux.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 20 octobre 2010.

Adresse et numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
--------------------------------------	--------	--------------	--------------------	--------------

18 rue Constantin Lot n°5	2 ^{ème} étage	Logement T2 d'une surface Carrez de 33,20m ²	Monsieur Bruno MARTINI demeurant La Pause à DONZENAC (19270) ou SCI à constituer dans laquelle il demeure associé majoritaire	115 138,00 € * auquel s'ajoute une commission d'agence de 6 885,00 €
---------------------------------	------------------------	---	--	--

**Au prix de cession du foncier s'ajoutera la quote-part de travaux de parties communes afférente au lot n°5 et le montant des travaux de parties privatives selon les aménagements intérieurs qui seront décidés par l'acquéreur.*

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir **AGREER** les acquéreurs et les conditions de cession des lots n° 3 et 5 de l'immeuble situé au 18 rue Constantin, tel que présentés dans l'exposé qui précède.

2010.1161 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18 RUE CONSTANTIN (LOTS N° 3 ET 5).

Présents et représentés	: 48
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 35
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**